

FLEXISECURITE

Paragraphe introductif de Durand (voir texte publié)

« Existe-t-il un "miracle danois" ? ». Telle est la question que soulevait une délégation de l'Assemblée nationale française, forte de quatre députés UMP, après un voyage « particulièrement bref » au Danemark en 2004. Parmi les nombreuses « performances » économiques de ce pays, on compte le taux d'emploi le plus élevé des Vingt-Cinq et un nombre exceptionnel de salariés syndiqués. C'est qu'en cet endroit de l'Europe a été trouvé ce « juste équilibre entre flexibilité et sécurité » qu'appelait de ses vœux le président de la Commission en mars 2006. En fait, l'Etat danois est un des rares « élèves de la classe européenne » à avoir compris que veiller au bien-être du peuple consiste à appliquer jusqu'au bout ce principe de subsidiarité dont la chapelle européenne a fait sa clef de voûte à Maastricht. Ni garant juridique, ni même coorganisateur du marché du travail, il laisse à d'autres « niveaux de compétence », plus « efficaces » puisque non étatiques, le soin de « sécuriser les parcours », et il n'intervient que si l'« auto-responsabilisation » (*self-help*) du salarié ou du non-salarié individuel s'avère « insuffisante ». Bref, le terme « miracle » vient spontanément à l'esprit de tout Européen sensé et ayant donc foi en cette « main invisible » qui se sert de principes aussi naturels que celui de la subsidiarité.

Illusion serait toutefois un terme plus exact en l'occurrence. Car, occupés à rêver d'un paradis privé d'Etat, les vendeurs de boîtes à outils libéraux en oublient de définir leurs concepts, de distinguer entre les différents modes de calcul des taux de chômage nationaux, etc. Leur vie ne les a guère préparés non plus à imaginer ce que signifie concrètement pour les Danois concernés le chiffre de 27% de salariés ayant changé au moins une fois de travail au cours de la seule année 2003. 300.000 emplois de perdus, 300.000 de retrouvés : ce turn-over annuel éblouit les assaillants dressés contre l'inertie de l'Etat-providence. « Bien sûr, on ne proposerait pas à un manutentionnaire de devenir notaire », rassure le premier-ministrable F. Fillon, autre observateur neutre pour qui les prodiges du travail flexisécurisé tombent également du ciel. Même si, à y regarder de près, l'art viking de la mise au travail est soutenu discrètement par quelques ingénieuses incitations au *self-help* et à la *fast-education* bolognaise. Quant aux « chercheurs d'emploi » danois, les explorateurs députés français ont pu constater que leur statut « n'est pas vécu comme un état d'isolement : il devient un état provisoire, donc banalisé ». Et à qui objecterait que le Danemark est quinze fois plus petit que

Dirkx (Paul), «Flexisécurité», Pascal Durand (s.l.d.d.), *Les nouveaux Mots du pouvoir. Abécédaire critique*, Bruxelles, Aden, 2007, p. 219-221.

la France, les auteurs concèdent volontiers qu'« il est vrai que cette mobilité géographique limitée est sans doute un point faible du système ».

Dans le casting de cette nouvelle success-story nordique, le Danemark est évidemment rejoint par la Suède et la Finlande. Nombre de médias nourris de doxa néolibérale se risquent à penser que la Grande-Bretagne est un autre phare de la civilisation privatisée. D'autres hésitent toutefois, le pays d'Anthony Blair ne faisant pas partie de la zone euro et ne connaissant donc ni taux d'intérêts élevés, ni euro fort, ni Pacte de stabilité, etc. Or, le Danemark – détail rarement relevé – ne jouit pas non plus de ces merveilleux avantages. En fait, la raison pour laquelle, malgré neuf années de blairisme, le Royaume-Uni ne saurait encore soutenir la comparaison avec le royaume danois du dumping social, c'est que ne peuvent pas encore être célébrées à son propos ni l'existence d'une liberté *totale* de licencier (généralement sans indemnité), ni l'inexistence d'un syndicalisme de revendication (au Danemark, le dernier conflit social d'envergure date de juin 1998), de lois régissant le salaire minimum, le temps de travail ou encore le droit de grève (ce dernier pouvant être prohibé en fonction de la convention collective en vigueur), etc. Bref, les pays non nordiques ne disposent toujours pas d'un « marché du travail largement sécurisé » et « extrêmement ouvert ». Les représentants du peuple français en tournée déplorent néanmoins que, tout bien pesé, d'un véritable « miracle » danois il ne puisse être vraiment question, dans la mesure où, pour frapper les esprits hérétiques en France, il gagnerait à se radicaliser encore un peu.

Et pourtant, il y a bel et bien un « miracle danois », mais il n'est pas là où on croit. Il réside dans l'aplomb avec lequel la plupart des systèmes nationaux politico-technico-médiatiques européens entendent faire passer pour un « miracle » une situation contraire aux droits de l'homme et à laquelle applaudirait toute une nation. Il réside dans cet aplomb, et dans l'espoir, tant du côté du libéralisme « social » que du « socialisme » libéral, d'y parvenir bientôt, par exemple en mai 2007 pour ce qui est de la République française.

Assemblée nationale, *La « flexisécurité » du marché du travail au Danemark : un modèle ?*, Paris, Assemblée nationale, 2004.